LE SITE NEOT-CAPITAL.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 12/03/2025. nll est proposé d'investir dans les énergies renouvelables. Ce secteur d'activité plait beaucoup aux escrocs ! Le rayon du supermarché de l'arnaque est bien garni. Bien évidemment; il n'a aucun agrément de l'AMF pour proposer le moindre produit.

Le site internet

Il a été créé le 23/07/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/neot-capital.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 09 74 03 12 08
Le numéro 09 74 03 70 07
Le numéro 07 48 73 62 82

Il s'inscrit dans une série intéressante :

neotcapital.com	07 48 73 62 82
cbc-gestion.com	07 48 73 62 86
odalys-gestion.com	07 48 73 62 86
cbc-gestion.com	07 48 73 62 88
financiere-msh.com	07 48 73 62 93

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Patrice JUBLOT
- M. Damien PARMELAND
- M. Stéphane BRETON

Les produits

Le site propose d'investir dans les énergies renouvelables.

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1732 8844 0055 0067 7673 402
Un compte français ayant l'IBAN FR76 1732 8844 0068 1180 4053 778
Un compte français ayant l'IBAN FR76 2573 3000 0100 0001 2714 969

Il est également utilisé par le site parsev.com

Un compte français ayant l'IBAN FR76 3083 3830 0001 2106 4164 672
Un compte français ayant l'IBAN FR76 3083 3830 0003 6335 2483 512
Un compte français ayant l'IBAN FR76 3083 3830 0003 7095 5936 473
Un compte néerlandais ayant l'IBAN NL88 MODR 0005 2565 50

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une vraie société totalement étrangère à cette arnaque.

Le site neotcapital.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 12/03/2025.

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.